



La Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), de concert avec ses partenaires le Réseau National De Défense Des Droits Humains (RNDDH) et le Centre Œcuménique Des Droits Humains (CEDH) a mis sur pied, une mission pour évaluer l'état des poursuites judiciaires entamées contre le régime de l'ancien président dictateur, Jean Claude Duvalier, par la Cour d'appel de Port-au-Prince, a appris HPN ,via une note du RNDDH.

« La procédure judiciaire n'est en aucun cas compromise par le décès de Jean Claude Duvalier » a souligné Pierre Espérance, Directeur exécutif du RNDDH et Secrétaire général de la FIDH.

En effet, le 20 février 2014, la Cour d'appel de Port au Prince avait décidé que les actes reprochés à l'ancien dictateur constituaient des crimes contre l'humanité et sont donc imprescriptibles. Mais entre temps, Jean Claude Duvalier a succombé à un arrêt cardiaque le 4 octobre dernier. Il avait hérité le pouvoir de son père en 1971 et renversé en 1986.

Le représentant du RNNDH a poursuivi en soutenant que « La procédure continue et a vocation à viser l'ensemble des plus hauts responsables du régime Duvalier qui, aux côtés de l'ancien

dictateur, ont participé, en tant qu'auteurs ou complices, à la perpétration des disparitions forcées, détentions arbitraires, actes de torture et exécutions sommaires perpétrés entre 1971 et 1986» .

Par ailleurs, Karim Lahidji, président de la FIDH, a pour sa part déclaré que « « Le juge d'instruction saisi au sein de la Cour d'appel de Port au Prince pour instruire cette affaire doit pouvoir poursuivre son enquête à l'abri de toute interférence politique » .

D'un autre côté, Sylvie Bajoux, Directrice exécutive du CEDH a expliqué que « Le devoir de mémoire est une condition essentielle pour créer les garanties de non répétition des crimes du passé » .

A rappeler que deux jours après son retour inattendu en Haïti, le 16 janvier 2011, l'ex président dictateur Jean Claude Duvalier avait été accusé de corruption et de détournements de fonds publics. Peu de temps après, on avait enregistré 22 plaintes pour crimes contre l'humanité.